شرح شروط لا إله إلا الله

Le Commentaire des Conditions de Lâ ilâha illa Allah

Shaykh Hamûd Ibn ‘Uqlâ’ Ash-Shu‘aybî

RÂYAH
PUBLICATIONS

Préface de Râyah Publications

Louange à Allah, Seigneur des mondes, que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Nous vous présentons la traduction du commentaire des conditions de *Lâ ilâha illa Allah* (*Sharh Shurût Lâ ilâha illa Allah*) du Shaykh Hamûd Ibn ‘Uqlâ’ Ash-Shu‘aybî – qu'Allah lui fasse miséricorde – en espérant l'agrément et la récompense d'Allah. Nous prions Allah ﷻ qu'Il fasse profiter les Musulmans du savoir qu'elle contient.

La traduction de l'arabe au français n'étant pas une science exacte, nous avons fait tout notre possible pour rester fidèle au texte d'origine. Néanmoins, la perfection n'appartient qu'à Allah, et si nous avons fait une quelconque erreur nous demandons à Allah de nous pardonner, et invitons le lecteur à la signaler.

Nous recommandons à tous les Musulmans d'apprendre l'arabe afin de parfaire leurs connaissances dans la science islamique, car l'apprentissage de l'arabe est une obligation pour quiconque en a la possibilité.

Nous demandons à Allah qu'Il nous pardonne nos péchés, qu'Il nous raffermisse dans la vérité et dans l'accomplissement des bonnes œuvres.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Transcription						Voyelles longues	
ء	’	ز	z	ق	q	ا ى	â
ب	b	س	s	ك	k	ي	î
ت	t	ش	sh	ل	l	و	û
ث	th	ص	s	م	m		
ج	dj	ض	d	ن	n		
ح	h	ط	t	و	w		
خ	kh	ظ	zh	ة / هـ	h		
د	d	ع	‘	ي	y		
ذ	dh	غ	gh				
ر	r	ف	f				

Introduction

Louange à Allah, nous Le louons, nous implorons Son secours et Son pardon. Nous cherchons refuge auprès Allah contre le mal de nos âmes et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah Seul, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager.

يا أَيهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِ وَلا تَمُوتُنَّ إلاَّ وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. »[1]

يا أَيهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالاً كَثِيرًا وَنِسَاءً وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالأَرْحَامَ إنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيكُمْ رَقِيبًا

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a répandu (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Allah vous observe parfaitement. »[2]

يا أَيهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلاً سَدِيدًا يصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَمَن يطِعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient une grande réussite. »[3]

La plus véridique des paroles est la Parole d'Allah et la meilleure des guidées est la guidée de Muhammad ﷺ. Et la pire des choses est la nouveauté [dans la religion], car toute nouveauté est innovation, toute innovation est égarement, et tout égarement est destiné au feu [de l'Enfer].

La plus illustre, la plus majestueuse et la plus importante des paroles est la parole du *Tawhîd*[4] : *Lâ ilâha illa Allah* (il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah).

1 Sourate ***Âl 'Imrân,*** v. 102.
2 Sourate ***An-Nisâ',*** v. 1.
3 Sourate ***Al-Ahzâb,*** v. 70-71.
4 Le *Tawhîd*, qui signifie unicité, consiste à unifier, à considérer Allah comme étant unique dans Sa Seigneurie (*Rubûbiyyah*), dans Son Adoration (*Ulûhiyyah*) et dans Ses Noms et Attributs (*Asmâ' wa As-Sifât*). [NdT]

Cette parole est la meilleure qui puisse être prononcée et la raison pour laquelle Allah ﷻ créa Sa création, envoya Ses Messagers, révéla Ses Livres, établit Ses Législations, institua le djihad ainsi que l'Alliance et le Désaveu (*Al-Walâ'wa Al-Barâ'*).

Si cette parole était placée sur le plateau d'une balance, et les cieux et la terre sur l'autre, celle-ci pencherait de son côté, comme cela est rapporté dans le hadith relaté par Abû Sa'îd Al-Khudrî رضي الله عنه : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Mûsâ (Moïse) a dit : « Ô Seigneur ! Enseigne-moi une chose avec laquelle je me souviendrai de Toi et T'invoquerait. » Allah dit : « Ô Mûsâ, dis : il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) » Mûsâ s'écria : « Ô Seigneur ! Tous Tes serviteurs disent cela ! » Allah dit alors : « Ô Mûsâ ! Si les sept cieux et leurs occupants – mis à part Moi*[1] *– et les sept terres étaient posés sur le plateau d'une balance, et que la parole « il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) » était placée sur l'autre plateau, la balance pencherait du côté de cette parole. » » »*[2]

Shaykh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hasan a dit : *« Du début à la fin le Coran explique, établit et guide vers cette parole. »*[3]

Nos shaykh et nos savants ont bien pris soin d'expliquer le sens de la parole du *Tawhîd* : ils lui ont consacré des livres et des écrits qui clarifient sa signification, le statut juridique de son délaissement, et ont incité à son apprentissage et à son enseignement.

Et c'est parce qu'elle est d'une grande importance et d'un degré élevé que j'ai décidé d'en parler et d'y apporter ma contribution, afin de clarifier la vérité et sa bonne compréhension. Pour y arriver, je me suis servi ce qu'Allah m'a permis de comprendre de sa signification, ainsi que des paroles des gens de science à son sujet. En espérant qu'Allah ﷻ en fera une provision pour moi le Jour [du Jugement] lorsque les témoins [les Anges gardiens] se dresseront, Il ﷻ en est le Responsable et le Seul qui en soit capable.

Dicté par Abû 'Abd Allah Hamûd Ibn 'Abd Allah Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî

21/1/1422 H.

1 Allah étant au dessus des sept cieux et pas à l'intérieur. [NdT]

2 Rapporté par An-Nasâ'î dans *'Amal Al-Yawm wa Al-Laylah*, hadith n°834, et Al-Hâkim dans *Al-Mustadrak*, t. 1, p. 528. Al-Hâfizh Ibn Hadjar l'a authentifié dans *Fath Al-Bârî*, t. 11, p. 208.

3 *Fath Al-Madjîd li-Sharh Kitâb At-Tawhîd*, t. 1, p. 122.

Le sens du mot divinité (*Ilâh*)

Dans la langue arabe, le verbe « diviniser » (*Alaha*) signifie « adorer » (*'Abada*), et le nom « divinité » (*Ilâh*) qui en découle signifie « l'adoré » (*Ma'bûd*). On dit : *Alaha/ya'lahu* qui signifie *'Abada/ya'budu* (il adorait/il adore).

Le terme « divinisation » (*At-Ta'alluh*) signifie « dévotion » (*At-Tanassuk*) et « adoration » (*At-Ta'abbud*), et le terme *At-Ta'lîh* signifie « adoration/soumission » (*At-Ta'bîd*).[1]

Ibn Fâris a dit : « *Le Hamzah (أ), le Lâm (ل) et le Hâ' (هـ) forment une racine unique (Alaha) qui signifie l'adoration (At-Ta'abbud). La divinité (Al-Ilâh) est donc Allah, appelé ainsi car c'est un « être adoré » (Ma'bûd). On dit aussi que lorsque les hommes divinisent une chose, cela signifie qu'ils l'adorent.* »[2]

Ibn Az-Zadjâdj a dit : « *Le terme divinité (Ilâh) désigne celui qui mérite l'adoration, c'est-à-dire Allah* ﷻ*, qui est le Seul qui la mérite à l'exclusion de tout autre.* »[3]

Al-Fîrûz Abâdî a dit : « *Diviniser (Alaha / ya'lahu / Ilahah / Ta'alluh) signifie adorer ('Abada / ya'budu / 'Ibâdah / Ta'abbud).* »[4]

Ibn Djarîr a dit : « *diviniser (Alaha) signifie adorer ('Abada).* »[5]

Il apparaît donc clairement de tout ce qui précède, que le mot divinité (*Ilâh*), tiré du terme divinisation (*Ta'alluh*) signifiant adoration (*Ta'abbud*), a pour signification :

L'être adoré auquel on obéit (*Al-Ma'bûd Al-Mu<u>t</u>â'*), que celui-ci soit en droit d'être adoré ou pas.

Donc toute chose à laquelle on voue une adoration est une divinité (*Ilâh*) pour celui qui l'adore, même si cette chose est un être inanimée, comme le dit Allah ﷻ :

فَمَا أَغْنَتْ عَنْهُمْ آلِهَتُهُمُ الَّتِي يدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ مِن شَيءٍ لَّمَّا جَاءَ أَمْرُ رَبِّكَ وَمَا زَادُوهُمْ غَيرَ تَتْبِيبٍ

« Leurs divinités, qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, ne leur ont servi à rien, quand l'Ordre (le châtiment) de ton Seigneur fut venu ; elles n'ont fait qu'accroître leur perte. »[6]

Et cette précédente signification du terme divinité (*Ilâh*) est plus juste que celle qui définit ce mot comme étant : l'adoré en droit de l'être (*Al-Ma'bûd bi-Haqq*), c'est-à-dire Allah ; telle est l'explication correcte du sens du mot divinité (*Ilâh*).

1 D'après la définition de *Lisân Al-'Arab*, t. 13, p. 467.
2 *Mu'djam Maqâyîs Al-Lughah*, t. 1, p. 127.
3 *Tafsîr Asmâ' Allah Al-<u>H</u>usnâ*, p. 26.
4 *Ba<u>s</u>â'ir Dhawî At-Tamayîz*, t. 2, p. 14.
5 *Tafsîr Ibn Djarîr*, t. 1, p. 54.
6 Sourate ***Hûd***, v. 101.

Concernant le nom propre (Allah) de notre Seigneur ﷻ, celui-ci dérive du verbe *Aliha/ya'lahu* qui signifie troubler (*Tahayyara*), car les cœurs sont troublées par Sa Grandeur.

Le nom propre « Allah » ne peut être attribué qu'à Celui qui est en droit d'être adoré, c'est-à-dire Allah ﷻ. Ce nom Lui est strictement réservé et ne peut être donné à personne d'autre.

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a expliqué le sens de l'expression « la vrai divinité » (*Al-Ilâh Al-Haqq*) : *« La divinité (Al-Ilâh) est Celui à qui les cœurs vouent l'adoration, la demande de secours (Isti'ânah), l'amour (Mahabbah), la glorification (Ta'zhîm), la peur (Khawf), l'espoir (Radjâ'), la révération (Idjlâl) et la magnificence (Ikrâm). Allah est le Seul qui mérite tout cela et personne d'autre ne peut y avoir droit ; On ne doit donc adorer, invoquer, craindre et obéir qu'à Allah. »*[1]

Ibn Radjab a dit : *« La divinité (Al-Ilâh) est Celui auquel on obéit [sans jamais désobéir], par vénération (Haybah), par révération (Idjlâl), par amour (Mahabbah), par crainte (Khawf) et par espoir (Radjâ'), Celui en qui on place sa confiance (Tawakkul) et à qui on adresse demandes et invocations. Tout ceci ne peut être consacré qu'à Allah ﷻ. Donc quiconque voue à une créature l'une de ces choses propres à l'adoration a démentit la sincérité de son attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah). Il y a en cela une adoration des créatures, proportionnelle à l'adoration qu'il a voué à autre qu'Allah. »*[2]

Shaykh Sulaymân Ibn 'Abd Allah a dit : *« Lâ ilâha illa Allah signifie : il n'y a pas d'adoré en droit de l'être à l'exception de l'unique Divinité [Allah]. »*[3]

Shaykh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hasan a dit : *« Lâ ilâha illa Allah signifie : il n'y a pas de vrai adoré en dehors d'Allah. »*[4]

L'attestation du *Tawhîd* ne nie pas l'existence des divinités, mais nie le fait de leur attribuer le caractère divin (*Al-Ilahiyyah*) qui leur donnerait le droit d'être adorées avec, ou en dehors d'Allah ﷻ.

À la lumière de cette définition, on se rend compte de l'erreur de ceux qui expliquent l'attestation du *Tawhîd* en disant qu'elle signifie : « il n'y a pas de créateur en dehors d'Allah. » ou « Personne n'octroie la subsistance (*Râziq*) – ou ne fait parvenir de bienfait (*Nâfi'*) – en dehors d'Allah. ». En effet, tout ceci (la création, l'octroie de la subsistance et de bienfait) est accepté et reconnu par les associateurs, comme le dit Allah ﷻ :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضَ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ فَأَنَّى يُؤْفَكُونَ

« Si tu leur demandes : « Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune ? »,

1 *Al-Fatâwâ*, t. 1, p. 365.
2 *Qurrah 'Uyûn Al-Muwahhidîn*, p. 25.
3 *Tayasîr Al-'Azîz Al-Hamîd Sharh Kitâb At-Tawhîd*, p. 53.
4 *Fath Al-Madjîd li-Sharh Kitâb At-Tawhîd*, t. 1, p. 121.

ils diront : « Allah ». Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du chemin droit) ? »[1]

Et Il ﷻ dit :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّن نَّزَّلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَحْيا بِهِ الأَرْضَ مِنْ بَعْدِ مَوْتِهَا لَيَقُولُنَّ اللَّهُ قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لا يعْقِلُونَ

« Si tu leur demandes : « Qui a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Il fit revivre la terre après sa mort ? », ils diront : « Allah ». Dis : « Louange à Allah ! » Mais la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. »[2]

Et Il ﷻ dit :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ قُلْ أَفَرَأَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ إِنْ أَرَادَنِي اللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَاشِفَاتُ ضُرِّهِ أَوْ أَرَادَنِي بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَاتُ رَحْمَتِهِ قُلْ حَسْبِيَ اللَّهُ عَلَيهِ يتَوَكَّلُ الْمُتَوَكِّلُونَ

« Si tu leur demandais : « Qui a créé les cieux et la terre ? », ils diraient : « Allah ». Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ? » - Dis : « Allah me suffit : c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui. » »[3]

Et Il ﷻ dit :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ فَأَنَّى يؤْفَكُونَ

« Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront : « Allah ». Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ? »[4]

Les associateurs ne contredisaient donc pas les Messagers et les Prophètes sur ce point, mais la divergence portait sur le sens du mot divinité et sur celui qui mérite l'adoration exclusive.

1 Sourate ***Al-'Ankabût***, v. 61.
2 Sourate ***Al-'Ankabût***, v. 63.
3 Sourate ***Az-Zumar***, v. 38.
4 Sourate ***Az-Zukhruf***, v. 87.

Les piliers de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*)

Dans la langue arabe, le terme pilier désigne : la partie la plus forte d'une chose sur laquelle celle-ci s'appuie. Pour les hommes, cela peut désigner un pouvoir, une force, une tribu ou une autorité grâce à laquelle ils sont renforcés. Les piliers de l'être humain sont ses membres, et les piliers d'un objet sont les parties sur lesquelles il repose.[1]

Dans la terminologie religieuse, le mot pilier désigne : ce qui permet à une chose d'être accomplie.

On dit aussi que le pilier désigne ce qui permet à une chose de se réaliser et qu'il est à l'intérieur de cette chose, à l'inverse de la condition [pour la réalisation de cette chose] qui est à l'extérieur.

On dit encore que le pilier désigne la chose dont dépend une autre pour exister, et qu'il est une partie de son « être », comme par exemple la récitation du Coran dans la prière, qui est l'un des piliers permettant à celle-ci d'exister au yeux de la Législation et une partie de sa réalité. Une chose ne peut donc exister au yeux de la Législation que si tous les piliers qui la composent sont réalisés. »[2]

Il apparaît donc de ces définitions que les piliers d'une chose sont les parties qui la composent et qui sont nécessaires à sa réalisation.

L'attestation a deux piliers :

Premier pilier : la négation, exprimée par la parole *Lâ ilâha* (il n'y a pas de divinité [digne d'adoration]). Elle nie catégoriquement l'existence de divinités méritant d'être adorées.

Deuxième pilier : l'affirmation, exprimée par la parole *illa Allah* (à l'exception d'Allah). Elle affirme que la vrai divinité méritant d'être adorée est Allah Seul.

Cette attestation nie donc l'existence d'adoré en droit de l'être [à l'exception d'Allah], et affirme ce droit à l'adoration pour Allah Seul, sans associé.

Celui qui professe la négation mais pas l'affirmation n'est pas croyant et inversement, celui qui professe l'affirmation mais pas la négation n'est pas croyant. On doit, en effet, professer les deux piliers, la négation et l'affirmation, pour être croyant.

Ibn Abû Al-'Izz dit dans son commentaire d'*Al-'Aqîdah At-Tahâwiyyah* : « *L'établissement du Tawhîd de cette manière, c'est-à-dire par une négation et une affirmation, a pour but de limiter [le sens de cette parole]. En effet, l'affirmation seule ouvre la voie à plusieurs possibilités de compréhension*[3]*. C'est la raison pour laquelle – et Allah est le plus savant – qu'après avoir dit :*

1 *As-Sahâh* d'Al-Djawharî, t. 5, p. 6212, et *Lisân Al-'Arab*, t. 1, p. 9121.

2 *At-Ta'rîfât* d'Al-Djurdjânî, p. 117.

3 Par exemple si on dit : « Zayd est debout », on affirme sa position mais cela n'implique pas qu'il soit le seul à être debout, et il se peut que quelqu'un d'autre soit aussi dans cet état. De même, si on dit : « Il n'y

« Et votre Divinité est une divinité unique. », *Allah ﷻ ajoute :* ***« Pas de divinité digne d'adoration à part lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. »***[1] »[2]

De même, Allah ﷻ dit au sujet des gens de la caverne :

وَإِذِ اعْتَزَلْتُمُوهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ إِلاَّ اللَّهَ فَأْوُوا إِلَى الْكَهْفِ يَنشُرْ لَكُمْ رَبُّكُم مِّن رَّحْمَتِهِ وَيُهَيِّئْ لَكُم مِّنْ أَمْرِكُم مِّرْفَقًا

« Et quand vous vous serez séparés d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, réfugiez-vous donc dans la caverne : votre Seigneur répandra de Sa miséricorde sur vous et disposera pour vous un adoucissement à votre sort. »[3]

Et Allah ﷻ dit aussi au sujet de Son Prophète Ibrâhîm عليه السلام (Abraham) :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاءٌ مِمَّا تَعْبُدُونَ إِلاَّ الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ

« Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera. » »[4]

Et Il ﷻ dit :

قَالَ أَفَرَأَيْتُم مَّا كُنتُمْ تَعْبُدُونَ أَنتُمْ وَآبَاؤُكُمُ الأَقْدَمُونَ فَإِنَّهُمْ عَدُوٌّ لِّي إِلاَّ رَبَّ الْعَالَمِينَ

« Il dit : « Que dites-vous de ce que vous adoriez... ? Vous et vos vieux ancêtres ? Ils sont tous pour moi des ennemis sauf le Seigneur de l'univers »[5]

C'est ainsi qu'Ibrâhîm عليه السلام proclamait son inimitié et s'écartait de toutes les divinités adorées à l'exception d'Allah, le Seul en droit de l'être.

a personne debout », on aura nié de manière absolue ce fait pour qui que ce soit. En revanche, si on dit : « Il n'y a personne debout, excepté Zayd », on nie la position debout pour tous à l'exception de Zayd : on aura alors unifié Zayd dans sa position debout. Telle est la sagesse dans l'utilisation d'une négation et d'une affirmation pour l'établissement du *Tawhîd*. [NdT]

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 163.

2 *Sharh Al-'Aqîdah At-Tahâwiyyah* d'Ibn Abû Al-'Izz.

3 Sourate ***Al-Kahf***, v. 16.

4 Sourate ***Az-Zukhruf***, v. 26-27.

5 Sourate ***Ash-shu'arâ'***, v. 75-77.

L'analyse grammaticale de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*)

Des savants parmi lesquels Ibn Abû Al-'Izz, Badr Ad-Dîn Az-Zarkashî et d'autres ont pris soin de détailler l'analyse grammaticale de *Lâ ilâha illa Allah*. Ils ont dit :

***Lâ* :** particule de négation ;

***Ilâh* :** nom de la particule de négation *Lâ* ;

Sîbawayh a dit : « *Lâ ilâha est le Mubtada'*[1] *de la phrase nominale.* »

Tous les spécialistes de la grammaire sont d'accord pour dire que l'attribut (*Khabar*) de la phrase nominal *Lâ ilaha* (il n'y a pas de divinité) est sous-entendu, mais divergent sur ce qui est sous-entendu.

Ce qui est juste est que l'attribut sous-entendu est le terme « véritable » (*Haqq*), car le véritable adoré est Allah ﷻ, tandis que les autres divinités existent mais sont des fausses divinités. Allah ﷻ dit :

ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ

« Il en est ainsi parce qu'Allah est le Vrai, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux ; c'est Allah qui est le Très Haut, le Très Grand. »[2]

Az-Zarkashî a dit : « *Concernant l'attestation « il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) », la majorité [des gens de science] ont établit que l'attribut (Khabar) était sous-entendu. Certains ont dit que l'attribut sous-entendu était « existante » (Mawdjûd), d'autres ont dit « pour nous » (Lanâ) et d'autres « véritable » (bi-Haqq). Ceux qui ont affirmé que l'attribut sous-entendu était « véritable » (bi-Haqq) justifient ce fait en expliquant que les fausses divinités (comme les idoles) existent bel et bien et que ce qui est visé par cette attestation est la négation [du caractère divin des fausses divinités] à l'exception de la vrai divinité. Certains l'ont contesté en invoquant le fait que la négation de l'essence d'une chose sans restriction est plus vaste que sa négation par restriction.*

L'attribut sous-entendu le plus approprié doit être conforme avec les règles de la langue arabe. Par conséquent, l'attribut sous-entendu le plus juste est le dernier mentionné précédemment « véritable » (bi-Haqq), ceci pour que cette parole réunisse dans l'affirmation ce que rend impossible sa négation, et réunisse dans sa négation ce que rend impossible son affirmation. »[3]

1 Dans la grammaire arabe, une phrase nominale comporte en général deux éléments : le *Mubtada'* (lit. celui qui débute) et le *Khabar* (l'attribut). Le *Mubtada'* est l'élément sur lequel on apporte une information et l'attribut (*Khabar*) est l'information que l'on donne sur le *Mubtada'*. Dans la phrase *Lâ ilaha* (il n'y a pas de divinité), le *Mubtada'* est cette même phrase (*Lâ ilaha*), tandis que l'attribut (*Khabar*) n'apparaît pas car il est sous-entendu, comme le Shaykh nous l'explique par la suite. [NdT]

2 Sourate ***Luqmân***, v. 30.

3 *Ma'nâ Lâ ilâha illa Allah*, p. 80-81.

Al-Hâfizh Hakamî a dit : *« L'attribut sous-entendu « véritable » (bi-Haqq) est la raison pour laquelle le Coran et la Sunnah ont été révélé, comme nous allons le démontrer si Allah le veut. Si l'on dit que l'attribut sous-entendu est « existante » (Mawdjûd), cela conduit au panthéisme (Al-Ittihâd)*[1]*. En effet, le terme divinité désigne tout être adoré, donc si on dit : il n'existe pas de divinité en dehors d'Allah, cela signifie que toutes les choses adorées, qu'elles soient en droit d'être adorées ou pas, sont Allah. Ainsi, tout ce que les associateurs adorent comme le soleil, la lune, les étoiles les arbres, les pierres les Anges, les Prophètes, les Saints (Awliyâ')...etc seraient Allah. Tout ceci serait de l'unicité (Tawhîd) et seul Allah serait adoré puisque toutes ces choses sont Allah.*

Cette compréhension [de l'attestation] est, qu'Allah nous en préserve, la plus grave et la pire des mécréances. Celle-ci rendrait caduque les Messages de tous les Messagers, mènerait à mécroire en tous les Livres révélés, au reniement et au démentie de toutes les Législations divines, ainsi qu'à innocenter tout mécréant pour sa mécréance. Si toutes les créatures qui sont adorés sont Allah, il n'y aurait alors, pour ceux qui expliquent l'attestation de cette manière, aucun associateur mais que des Muwahhidîn[2]*. Et Allah est au dessus de ce que les injustes et les dénégateurs prétendent.*

Lorsqu'on a compris cela, il n'est pas permis de dire que l'attribut sous-entendu est « existant » (Mawdjûd), sauf si on applique l'adjectif qualificatif (Na't) « véritable » (Haqq) au nom de la particule de négation Lâ. Le sous-entendu serait alors : « il n'existe pas de véritable divinité en dehors d'Allah (Lâ ilâha Haqq Mawdjûd illâ Allah) ». Donc en limitant simplement le droit à l'adoration, la remarque mentionnée précédemment devient inutile. »[3]

***illâ* (en dehors, à l'exception) :** particule d'exception ;

***Allah* :** nom propre d'Allah, apposition (*Badal*) de l'attribut sous-entendu « véritable » (*bi-Haqq*).

Cette explication est suffisante si Allah le veut.

1 Le panthéisme (*Al-Ittihâd*) est une croyance selon laquelle tout ce qui existe est Allah (les arbres, les animaux, les plantes...etc), qui fût propagée notamment par le soufi extrémiste Ibn 'Arabî. [NdT]

2 Les *Muwahhidîn* (pluriel de *Muwahhid*) sont ceux qui « unifient » Allah, qui appliquent le *Tawhîd* (l'Unicité d'Allah). [NdT]

3 *Ma'âridj Al-Qabûl*, t. 2, p. 416.

Les conditions de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*)

Shaykh Hâfizh Hakamî a dit dans son livre *Al-Manzhûmah Al-Mîmiyyah* :

وبشروطٍ سبعةٍ قد قُيدت ... وفي نصوصِ الوحي حقًّا وردت

فإنه لم ينتفع قائلها ... بالنطقِ إلا حيث يستكملها

والعلمُ واليقين والقبول ... والانقياد فادر ما أقول

والصدق والإخلاص والمحبه ... وفقك الله لما أحبه

À sept conditions, cette parole est liée ... *Dans les textes de la Révélation, celles-ci sont citées*

Celui qui la prononce n'en tirera bénéfice ... *Qu'à condition qu'il les remplisse*

La connaissance, la certitude, l'acceptation, ... *La soumission, saches ce que je dis*

La véracité, la sincérité et l'amour ... *Qu'Allah t'oriente vers avec ce qu'Il aime*

L'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*) a donc des conditions et la foi de celui qui la prononce ne peut être valide sans elles. Avant d'entrer dans l'explication des conditions de cette attestation, il est nécessaire de rappeler une règle très importante : quiconque désire entrer en Islam doit obligatoirement prononcer cette attestation. Celui qui refuse de la prononcer alors qu'il en a la capacité n'est pas Musulman, et son sang n'est pas sacré aux yeux de l'Islam.

Ceci est prouvé par le hadith authentique relaté par Sa'îd Ibn Al-Musayyib ﵁, d'après son père qui a dit : *« Lorsqu'Abû Tâlib était sur le point de mourir, le Messager d'Allah ﷺ se rendit chez lui et trouva auprès de lui Abû Djahl et 'Abd Allah Ibn Abû Umayyah Al-Mughîrah. Le Messager d'Allah ﷺ dit alors à Abû Tâlib : « Ô oncle ! dis : « Il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) », une parole grâce à laquelle je parlerai en ta faveur auprès d'Allah. » Abû Djahl et 'Abd Allah Ibn Abû Umayyah dirent alors à Abû Tâlib : « Vas-tu te détourner de la religion de 'Abd Al-Muttalib ? » Le Messager d'Allah ﷺ ne cessa de répéter cela, jusqu'à ce que la dernière parole qu'Abû Tâlib prononça fut qu'il demeurait dans la religion de 'Abd Al-Muttalib et qu'il refusait de dire qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah). Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « Par Allah, je ne cesserai d'implorer le pardon pour toi tant que je le pourrai. » Allah ﷻ révéla alors :*

مَا كَانَ لِلنَّبِي وَالَّذِينَ آمَنُوا أَن يَسْتَغْفِرُوا لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوا أُوْلِي قُرْبَى مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ

« Il n'appartient pas au Prophète et aux Croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents, alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les

***gens de l'Enfer.* »**[1] »[2]

Et Allah ﷻ dit aussi au sujet d'Abû Tâlib :

إِنَّكَ لا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَن يَشَاءُ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ

« Tu (Muhammad) ne guide pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. C'est Lui qui connaît mieux les bien-guidés. »[3]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah), et que Muhammad est le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et s'acquittent de la Zakat. S'ils le font, leur sang et leurs biens seront préservés de toute atteinte de ma part, sauf en vertu d'un droit [institué par l'Islam], et leur jugement appartient à Allah. »*[4]

An-Nawawî a dit : *« Ce hadith mentionne une condition de la foi qui est de prononcer les deux attestations avec conviction, tout en croyant à l'ensemble du Message avec lequel est venu le Messager d'Allah ﷺ. »*[5]

Ibn Taymiyyah a dit : *« Celui qui ne prononce pas les deux attestation alors qu'il en a la capacité est mécréant selon l'unanimité des Musulmans. Il est mécréant, aussi bien dans son for intérieur qu'en apparence, aux yeux de tous les Pieux Prédécesseurs (Salaf) de la Communauté, des imams et de l'ensemble des savants. »*[6]

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 113.
2 Rapporté par Al-Bukhârî, hadith n°1360, 3884 et 4772, et par Muslim, hadith n°24.
3 Sourate ***Al-Qasas***, v. 56.
4 Rapporté par Muslim, hadith n°21, et Ahmad dans *Al-Musnad*, t. 2, p. 345, hadith n°432.
5 *Sharh Sahîh Muslim*, t. 1,p. 212.
6 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 7, p. 690.

Première condition

La connaissance (*Al-'Ilm*) du sens de cette attestation, de la négation et de l'affirmation qu'elle contient.

La connaissance du *Tawhîd* est une condition de sa validité. Allah ﷻ dit :

فَاعْلَمْ أَنَّهُ لا إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ

« Sache donc qu'en vérité, il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah »[1]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Quiconque meurt en sachant qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) entrera au Paradis. »*[2]

On déduit donc de ce hadith que celui qui meurt sans connaître le *Tawhîd* n'entrera pas au Paradis.

Ainsi, lorsque le Prophète ﷺ envoyait l'un de ses Compagnons dans un pays, il lui ordonnait d'inviter en premier ses habitants au *Tawhîd*, avant de les inviter à quoi que ce soit d'autre. En effet, il est rapporté dans le hadith relaté par Ibn 'Abbâs رضي الله عنه que lorsque le Messager d'Allah ﷺ envoya Mu'âdh رضي الله عنه au Yémen, il ﷺ lui dit : *« Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre*[3]*. La première chose à laquelle tu devras les inviter est d'attester qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah)* (et dans une autre version : *« ...d'unifier Allah... »*). *S'ils t'obéissent sur ce point, informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit... »*[4]

Ibn Taymiyyah a dit : *« La mécréance consiste à démentir le Message du Messager, ou à refuser de le suivre tout en sachant qu'il est véridique, comme ce fut le cas de Pharaon, des Juifs et d'autres. »*[5]

Shaykh Muhammad Ibn 'Abd Al-Wahhâb a dit : *« Par Allah, ô mes frère ! Accrochez-vous au fondement de votre religion, ce par quoi elle a commencé, sa base, sa tête : l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah). Apprenez sa signification, aimez-la, aimez ceux qui la professent et considérez les comme vos frères ; vous êtes liés même s'ils sont loin de vous. »*[6]

Sayyid Qutb a dit : *« On ne dit pas de celui qui a prononcé les deux attestations (il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) et Muhammad est le Messager*

1 Sourate ***Muhammad***, v. 19.

2 Rapporté par Muslim, Livre de la foi chapitre : La preuve que celui qui meurt sur le *Tawhîd* entrera au Paradis, t. 1, p. 55, hadith n°43.

3 Les Juifs et les Chrétiens. [NdT]

4 *Sahîh Al-Bukhârî ma'a Al-Fath*, Livre de la Zakat, chapitre : Du prélèvement de l'aumône sur les riches pour la donner aux pauvres, t. 3, p. 357, hadith n°1469, et *Sahîh Muslim ma'a Sharh An-Nawawî*, Livre de la foi, chapitre : L'invitation au deux attestations et aux préceptes de l'Islam, t. 1, p. 130, hadith n°29.

5 *Dar' Ta'ârid Al-'Aql wa An-Naql*, t. 1, p. 242.

6 *Madjmû'ah At-Tawhîd*, p. 386.

d'Allah) qu'il a attesté, tant que celui-ci n'accomplit pas ce qu'indiquent et impliquent ces deux attestations ; elle indique qu'il ne doit pas prendre d'autre divinité en dehors d'Allah et par conséquent, qu'il ne doit pas suivre d'autre législation que la Sienne.

Et l'Islam ne serait pas ce qu'il est s'il consistait seulement à prononcer les deux attestations, sans se conformer à ce qu'elles signifient ni à leur contenu : le Tawhîd de la divinité (Tawhîd Al-Ulûhiyyah) et le Tawhîd de l'autorité (Tawhîd Al-Qiwâmah)[1], le Tawhîd de l'adoration (Tawhîd Al-'Ubûdiyyah) et le Tawhîd d'orientation (Tawhîd Al-Ittidjâh)...

Tel est l'Islam exigé par Allah ﷻ et pas de place pour le pseudo-islam dicté par les désirs d'une génération qui rouspète, ou pour celui que souhaitent les ennemis qui l'attaquent ainsi que leurs alliés ici et là.

وَمَن يَبْتَغِ غَيرَ الإِسْلامِ دِينًا فَلَن يقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »[2] »[3]

Malheureusement à notre époque, la connaissance de cette attestation très importante est devenu une connaissance théorique. Elle n'est plus une règle de vie à suivre ou la base de tout acte, et n'atteint malheureusement plus les cœurs des gens.

Shaykh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hasan a dit : *« L'attestation « il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) » n'est profitable qu'à celui qui connaît la négation et l'affirmation qui la composent et qui y croit, l'accepte et la met en pratique. Quant à celui qui la prononce sans connaissance, sans conviction et sans la mettre en pratique, les savants ont décrit cela comme étant de l'ignorance pure, et elle sera sans aucun doute une preuve contre lui [le Jour du Jugement]. »*[4]

1 Ce type de *Tawhîd* consiste à faire d'Allah l'unique Gérant de la vie des êtres humains et de tous ses aspects, comme l'explique Sayyid Qutb dans son exégèse de la sourate *Âl 'Imrân*. (voir son livre *Fî Zhilâl Al-Qur'ân*) [NdT]

2 Sourate ***Âl 'Imrân***, v. 85.

3 *Fî Zhilâl Al-Qur'ân*, t. 3, p. 421.

4 *Fath Al-Madjîd li-Sharh Kitâb At-Tawhîd*, t. 1, p. 128.

Deuxième condition

La certitude (*Al-Yaqîn*) qui exclut le doute.

C'est l'une des conditions de l'attestation du *Tawhîd*. Allah ﷻ dit :

أَلَمْ يَأْتِكُمْ نَبَأُ الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَالَّذِينَ مِنْ بَعْدِهِمْ لا يَعْلَمُهُمْ إِلاَّ اللَّهُ جَاءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِالْبَيِّنَاتِ فَرَدُّوا أَيْدِيَهُمْ فِي أَفْوَاهِهِمْ وَقَالُوا إِنَّا كَفَرْنَا بِمَا أُرْسِلْتُم بِهِ وَإِنَّا لَفِي شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَنَا إِلَيْهِ مُرِيبٍ قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِي اللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضِ

« Ne vous est-il pas parvenu le récit de ceux d'avant vous, du peuple de Noé, des 'Âd, des Thamûd et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît ? Leurs Messagers vinrent à eux avec des épreuves, mais il dirent, ramenant leurs mains à leurs bouches : « Nous ne croyons pas [au message] avec lequel vous avez été envoyés et nous sommes, au sujets de ce à quoi vous nous appelez, dans un doute vraiment troublant. » Leurs Messagers dirent : « Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre » »[1]

Ces derniers étaient donc mécréants car ils doutaient de la validité du Message de leurs Messagers.

Allah ﷻ dit :

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا وَجَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُوْلَئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ

« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »[2]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) et que je suis le Messager d'Allah : tout serviteur qui rencontrera Allah avec ces deux attestations, sans aucun doute à leur sujet, entrera au Paradis. »*[3]

On déduit donc de ce hadith que quiconque rencontrera Allah ﷻ avec l'attestation du *Tawhîd*, en ayant un doute à son sujet, n'entrera pas au Paradis et ne fera pas parti de ses habitants.

1 Sourate ***Ibrâhîm***, v. 9-10.
2 Sourate ***Al-Hudjurât***, v. 15.
3 Rapporté par Muslim, Livre de la foi, chapitre : La preuve que celui qui meurt sur le *Tawhîd* entrera au Paradis, hadith n°27.

Troisième condition

L'acceptation (*Al-Qabûl*) qui exclut le rejet.

Quiconque connaît le sens de l'attestation « *il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah)* » et est convaincu de ce qu'elle indique, mais la rejette par orgueil ou par jalousie, est semblable aux savants des gens du Livre. Allah ﷻ dit :

وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يَرُدُّونَكُم مِّنْ بَعْدِ إِيمَانِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا مِّنْ عِندِ أَنفُسِهِم مِّنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْحَقُّ

« Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité se soit manifestée à eux ! »[1]

De même, les associateurs de l'époque du Messager d'Allah ﷺ connaissaient la signification de ce à quoi il les appelait, mais ils refusèrent de l'accepter par orgueil. Allah ﷻ dit :

إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لا إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوا آلِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ

« Quand on leur disait : « Point de divinité digne d'adoration à part Allah », ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » »[2]

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 109.
2 Sourate ***As-Sâffât***, v. 35-36.

Quatrième condition

La soumission (*Al-Inqiyâd*) et l'assujettissement (*At-Taslîm*) à cette attestation, excluant le délaissement.

Allah ﷻ dit :

فَلا وَرَبِّكَ لا يؤْمِنُونَ حَتَّى يحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَينَهُمْ ثُمَّ لا يجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيتَ وَيسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

« Non ! ...Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »[1]

Il ne suffit pas seulement de recourir à la Législation divine pour être croyant, mais il faut en être satisfait et ne ressentir aucune gène vis-à-vis d'elle : « ***...et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé...*** ». Puis, en plus de tout cela, il faut s'y soumettre dans les actes et dans son for intérieur, ce qui exclut toute protestation ou ce qui s'y rapproche : « ***...et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]*** ».

Ibn Taymiyyah a dit dans l'exégèse de ce verset : *« Allah a juré par Lui-même que tout ceux qui délaisse la Sunnah et la Législation de Son Messager ﷺ ne seront pas croyants tant qu'ils ne seront pas satisfaits du jugement de ce dernier concernant l'ensemble des différents qui les opposent, qu'il s'agisse des affaires religieuses ou de celles de ce bas monde, et jusqu'à ce qu'il ne subsiste aucune gène dans leur cœur vis-à-vis de son jugement. Et le Coran recèle de beaucoup de preuves à ce sujet. »*[2]

Sayyid Quṯb a dit : « ***« Non ! ...Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants... »*** *Nous nous trouvons, une fois encore, devant une condition de la foi et une frontière de l'Islam. Allah l'affirme et jure par Son Être à son sujet. Après une telle Parole, il ne reste plus de place – hormis pour une méprise sans considération – pour ceux qui parlent de condition de la foi et de frontière de l'Islam ou pour ceux qui voudraient faire des interprétations. Et s'il suffit que les gens se réfèrent à la Législation d'Allah et au jugement de son Messager pour affirmer leur Islam, cela ne suffit pas pour avoir la foi tant que cela n'est pas accompagné par l'agrément personnel, l'acceptation par le cœur et la soumission du cœur et des membres [à ce jugement]. »*[3]

Allah ﷻ dit :

يا أَيهَا الَّذِينَ آمَنُوا لا تُقَدِّمُوا بَينَ يدَي اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ يا أَيهَا الَّذِينَ آمَنُوا لا تَرْفَعُوا أَصْوَاتَكُمْ فَوْقَ صَوْتِ النَّبِي وَلا تَجْهَرُوا لَهُ بِالْقَوْلِ كَجَهْرِ بَعْضِكُمْ

1 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 65.
2 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 28, p. 471.
3 *Fî Zhilâl Al-Qur'ân*.

لِبَعْضٍ أَن تَحْبَطَ أَعْمَالُكُمْ وَأَنتُمْ لا تَشْعُرُونَ إِنَّ الَّذِينَ يَغُضُّونَ أَصْوَاتَهُمْ عِندَ رَسُولِ اللَّهِ أُوْلَئِكَ الَّذِينَ امْتَحَنَ اللَّهُ قُلُوبَهُمْ لِلتَّقْوَى لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ عَظِيمٌ

« Ô vous qui avez cru ! Ne devancez pas Allah et Son messager. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient. Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos œuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte. Ceux qui auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les cœurs pour la piété. Ils auront un pardon et une énorme récompense. »[1]

Ibn Al-Qayyim a dit : *« Si le fait d'élever leurs voix au dessus de celle du Messager d'Allah ﷺ suffit pour rendre vaines leurs œuvres, qu'en est-il de faire passer leurs avis, leurs raisonnements, leurs goûts, leurs politiques et leurs connaissances avant le Message avec lequel il est venu, et de les élever au dessus de lui ? N'est-ce pas là la première des choses qui rendraient vaine leurs œuvres ? »*[2]

Allah ﷻ dit :

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ الْخِيرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلالاً مُّبِينًا

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager s'est égaré d'un égarement évident. »[3]

Remarque : quelle est la différence entre la soumission (*Al-Inqiyâd*) et l'acceptation (*Al-Qabûl*) ?

La différence est que la soumission (*Al-Inqiyâd*) concerne les actes, tandis que l'acception (*Al-Qabûl*) concerne les paroles. Elles doivent toutes les deux être appliquées.

1 Sourate ***Al-Hudjurât***, v. 1-3.
2 *I'lâm Al-Muwaqqi'în*, t. 1, p. 51.
3 Sourate ***Al-Ahzâb***, v. 36.

Cinquième condition

La véracité qui exclut le mensonge.

La personne doit prononcé cette attestation en étant convaincu dans son cœur de sa véracité. Allah ﷻ dit :

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ آمَنَّا بِاللَّهِ وَبِالْيَوْمِ الآخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ يخَادِعُونَ اللَّهَ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَمَا يخْدَعُونَ إِلاَّ أَنفُسَهُمْ وَمَا يشْعُرُونَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ اللَّهُ مَرَضًا وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يكْذِبُونَ

« Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier ! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux, pour avoir menti. »[1]

D'après Mu'âdh ﵁, le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Allah a interdit le Feu [de l'Enfer] à toute personne attestant véridiquement du fond du cœur qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) et que Muhammad est le Messager d'Allah. »*[2]

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 8-10.

2 Rapporté par Al-Bukhârî, Livre du savoir, chapitre : L'enseignement de la science à un groupe particulier et pas un autre..., t. 1, p. 226, et par Muslim, Livre de la foi, chapitre : La preuve que celui qui meurt sur le *Tawhîd* entrera au Paradis, t. 1, p. 61, hadith n°32.

Sixième condition

Vouer un culte sincère à Allah (*Al-Ikhlâs*) excluant l'association (*Ash-Shirk*).

Al-Ikhlâs consiste à avoir une intention saine et exempte de toute association ou d'ostentation. Allah ﷻ dit :

قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يوحَى إِلَي أَنَّمَا إِلَهُكُمْ إِلَهٌ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يرْجُو لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيعْمَلْ عَمَلاً صَالِحًا وَلا يشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا

« Dis : « Je suis en fait un être humain comme vous. Ils m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! Donc quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur. » »[1]

Vouer un culte sincère à Allah (*Al-Ikhlâs*) est une condition de la validité de l'adoration.

Les exégètes ont dit au sujet du verset :

لِيبْلُوَكُمْ أَيكُمْ أَحْسَنُ عَمَلاً

« ...afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre. »[2]

« c'est-à-dire, le plus droit et le plus sincère. »

Et d'après Abû Hurayrah ﵁, le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« La personne qui se réjouira le plus de mon intercession [au Jour du Jugement] sera celle qui aura attesté qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) sincèrement du plus profond de son cœur ou de son être. »*[3]

1 Sourate ***Al-Kahf***, v. 110.

2 Sourate ***Al-Mulk***, v. 2.

3 Rapporté par Al-Bukhârî, Livre du savoir, chapitre : La lecture faite devant le traditionaliste (*Al-Muhaddith*), t. 1, p. 148, et par Muslim, Livre de la foi, chapitre : Les questions sur les piliers de l'Islam, t. 1, p. 42.

Septième condition

L'amour qui exclut l'aversion

L'une des caractéristiques de cet amour est qu'Allah ﷻ et Son Messager ﷺ doivent être plus aimés que n'importe quoi d'autre, et qu'Allah ﷻ soit le Seul à être aimé pour Son Être, tandis que les autres sont aimés pour Lui et en Lui. On ne doit donc aimer personne comme on aime Allah. Allah ﷻ dit :

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَندَادًا يحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ وَلَوْ يرَى الَّذِينَ ظَلَمُوا إِذْ يرَوْنَ الْعَذَابَ أَنَّ الْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَ أَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعَذَابِ

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment ! »[1]

Ibn Taymiyyah a dit : *« Il est interdit d'aimer une chose pour son être sauf Allah ﷻ, mais il est permis d'aimer quelqu'un pour un autre, mais pas pour son être. Et Allah ﷻ est le Seul qu'il est obligatoire d'aimer pour Lui-même ; cela fait partie des caractéristiques propres à Son adoration :* ***« S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autre qu'Allah, tous deux seraient dans le désordre. »***[2] *Quant au fait d'aimer un autre qu'Allah pour son être, c'est de l'association (Shirk). En effet, Allah est le Seul que l'on doit aimer pour son Être, car cela fait partie des caractéristiques de Sa divinité (Ilahiyyah), et personne d'autre que Lui ne le mérite. Et l'amour d'un autre est un amour corrompu si celui-ci n'est pas voué en vue de plaire à Allah. »*[3]

Allah ﷻ dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ قُلْ أَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّ اللَّهَ لا يحِبُّ الْكَافِرِينَ

« Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Dis : « Obéissez à Allah et au Messager. Et si vous tournez le dos... alors Allah n'aime pas les mécréants ! » »[4]

Ibn Taymiyyah a dit : *« Celui qui prétend aimer Allah, mais ne suit pas le Messager, a menti et son amour n'est pas exclusivement destiné à Allah. Et si il aime Allah, cet amour serait de l'association (Shirk) car dans le même temps, il suit ses désirs. Tel est le cas des Juifs et des*

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 165.
2 Sourate ***Al-Anbiyâ'***, v. 22.
3 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 10, p. 267.
4 Sourate ***Âl 'Imrân***, v. 31-32.

Chrétiens qui prétendent aimer Allah. En effet, si leur amour était sincère, ils n'aimeraient que ce que Allah aime et suivrait donc le Messager. Mais le fait est qu'ils aiment ce que Allah déteste, tout en prétendant L'aimer ; cet amour est donc de la même trempe que celui des associateurs. »[1]

Allah ﷻ dit :

قُلْ إِن كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِنُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرِهِ وَاللَّهُ لا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ

« Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre . Et Allah ne guide pas les gens pervers. » »[2]

Ibn Al-Qayyim a dit : « *Ce verset démontre que suivre le Messager d'Allah consiste à aimer Allah et Son Messager, et à lui obéir. Mais cela ne suffit pas, car il faut en plus qu'Allah et Son Messager soit plus aimé auprès du serviteur que n'importe qui d'autre, et qu'il n'y ait rien qu'il n'aime plus qu'Allah et Son Messager. S'il aime une chose plus qu'il ne les aime, ceci est de l'association (Shirk), et Allah ne pardonne en aucune manière celui qui s'en rend coupable, et Il ne le guidera pas. Allah ﷻ dit :*

قُلْ إِن كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِنُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرِهِ وَاللَّهُ لا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ

« Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre . Et Allah ne guide pas les gens pervers. » »[3]

Quiconque fait passer l'obéissance à l'un d'entre-eux avant l'obéissance à Allah et à Son Messager, ou la parole de l'un d'entre-eux avant la parole d'Allah et de Son Messager, ou la satisfaction de l'un d'entre-eux avant la satisfaction d'Allah et de Son Messager, ou la crainte, l'espérance et la confiance en l'un d'entre-eux avant la crainte, l'espérance et la confiance en Allah, ou les égards pour l'un d'entre-eux avant les égards pour Allah, aime plus cette personne qu'Allah et Son Messager. Et même s'il le dit de sa bouche, il ment, et ce qu'il fait démontre le contraire. De même, quiconque fait passer le jugement d'un tiers avant le jugement d'Allah et de Son Messager, aime

1 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 8, p. 306.
2 Sourate ***At-Tawbah***, v. 24.
3 Sourate ***At-Tawbah***, v. 24.

plus cette personne qu'Allah et Son Messager. »[1]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit entrera en Enfer.* »[2]

Et il ﷺ a dit : « *Aucun serviteur ne sera croyant tant que je ne lui serai pas plus cher que sa famille, ses biens, et tous les gens.* » et dans une autre version : « *Aucun de vous ne sera croyant tant que je ne lui serai pas plus cher que son enfant, son père, et tous les gens.* »

Abû Sulaymân Al-Khattâbî a dit dans l'explication de ce hadith : « *Cela signifie : ton amour pour moi ne sera vrai que si tu t'adonnes entièrement à mon obéissance, et que ma satisfaction passe avant tes désirs, même si cela doit te coûter la vie.* »[3]

Ibn Al-Qayyim a dit : « *Allah* ﷻ *créa la création pour son adoration, qui est l'union du parfait amour [à Son égard], de l'assujettissement et de la soumission à Son commandement.* »[4]

1 *Madâridj As-Sâlikîn*, t. 1, p. 100.
2 Rapporté par Al-Bukhârî, Livre de l'attachement au Coran et à la Sunnah, chapitre : Le suivie de la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ, t. 13, p. 249.
3 *Sharh Sahîh Muslim*, t. 2, p. 15.
4 *Madâridj As-Sâlikîn*, t. 1, p. 99.

Huitième condition

Mécroire au *Tâghût*[1]

Parmi les conditions de validité du *Tawhîd*, il y a la mécréance au *Tâghût*. Ainsi, il n'y a pas de foi avant d'avoir mécru au *Tâghût*, en apparence et dans son for intérieur. Allah ﷻ dit :

فَمَن يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى لا انفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

« Donc, quiconque mécroit au Tâghût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »[2]

Et Il ﷻ dit :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût. » »[3]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, son sang et ses biens sont sacrés et son jugement appartient à Allah. »*[4]

Shaykh Muhammad Ibn 'Abd Al-Wahhâb a dit : *« Quiconque adore Allah nuit et jour, puis invoque un Prophète ou un Saint (Walî) sur sa tombe, comme le font les associateurs sur la tombe d'Az-Zubayr, d'Abd Al-Qâdir...etc, a adoré deux divinités et n'atteste pas qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah), car la divinité est celui qu'on invoque. De même, quiconque sacrifie milles bêtes pour Allah, puis en sacrifie pour un Prophète ou autre, a adoré deux divinités :*

قُلْ إِنَّ صَلاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

« Dis : « En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. »[5] »[6]

---

1 Le *Tâghût* qui désigne tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et qui agréer cette adoration. Ce terme peut désigner un être vivant, mais aussi un objet inanimé comme un arbre, un rocher...etc [NdT]

2 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 256.

3 Sourate ***An-Nahl***, v. 36.

4 *Sahîh Muslim ma'a Sharh An-Nawawî*, Livre de la foi, chapitre : L'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (*Lâ ilaha illa Allah*) et que Muhammad est le Messager d'Allah, t. 1, p. 325, hadith n°37.

5 Sourate ***Al-An'âm***, v. 162.

6 *Ar-Rasâ'il Ash-Shakhsiyyah li-Shaykh Muhammad Ibn 'Abd Al-Wahhâb*, p. 166.

Shaykh Sulaymân Ibn Sahmân a dit :

فعاد الذي عادى لدين محمد ووال الذي والاه من كل مهتد

وأحبب لحب الله من كان مؤمناً وأبغض لبعض الله أهل التمرد

وما الدين إلا الحب والبغض والولا كذاك البرا من كل غاو ومعتد

Ennemi de l'ennemi de la religion de Muhammad Et allié de tous les bien-guidés alliés à lui

Aimer le croyant pour l'amour d'Allah Et haïr pour Allah les gens insoumis

Qu'est-ce que la religion si ce n'est amour, haine, alliance Et désaveu de tous les égarés et les ennemis

Neuvième condition

Mourir sur cette parole

Après avoir rempli toutes ces conditions, on se doit de mourir sur cette parole pour pouvoir en tirer profit. En effet, si on meurt sur son opposé – l'association (*Shirk*) et la mécréance – cela ne nous profitera point le jour du Jugement. Ainsi, celui dont la vie s'achève sur le *Tawhîd* et qui meurt dans cet état fait partie des gens du Paradis, tandis que celui dont la vie s'achève sur l'association (*Shirk*) et qui meurt dans cet état fait partie des gens de l'Enfer. Allah ﷻ dit :

وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن دِينِهِ فَيَمُتْ وَهُوَ كَافِرٌ فَأُوْلَئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ وَأُوْلَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ

« Et ceux parmi vous qui abjureront leur religion et mourront mécréants, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement. »[1]

Et Il ﷻ dit :

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا وَمَاتُوا وَهُمْ كُفَّارٌ أُوْلَئِكَ عَلَيهِمْ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ خَالِدِينَ فِيهَا لا يخَفَّفُ عَنْهُمُ الْعَذَابُ وَلا هُمْ ينظَرُونَ

« Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, recevront la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes. Ils y demeureront éternellement ; le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas le répit. »[2]

Allah ﷻ a donc lié leur châtiment et leur éternité dans le feu de l'Enfer au fait qu'ils soient morts sur la mécréance, qui est l'opposé du *Tawhîd*.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Il n'y a pas un serviteur qui dit qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah) et qui meurt sur cela, qui n'entrera pas au Paradis. »*

Et il ﷺ a aussi dit : *« Je jure par Celui qui tient mon âme dans Sa Main que l'un de vous accomplit les actions des gens du Paradis jusqu'à ce qu'il n'y ait pas plus d'une coudée entre lui et le Paradis, puis l'écrit du destin le précède : il accomplit alors les actions des gens du Feu et il entre dans le Feu ; un autre d'entre vous accomplit les actions des gens du Feu jusqu'à ce qu'il n'y ait pas plus d'une coudée entre lui et le Feu, puis l'écrit du destin le précède : il accomplit alors les actions des gens du Paradis et il entre dans le Paradis. »*

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 217.
2 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 161-162.

An-Nawawî a dit : « *Quelqu'un qui meurt sur le Tawhîd ne restera pas éternellement dans le feu de l'Enfer, même s'il n'a commit que des transgressions. De même, quelqu'un qui meurt sur la mécréance n'entrera pas au Paradis, même s'il n'a accomplit que des bonnes actions ; ceci est un résumé général de la méthodologie (Madhhab) des Gens de la Vérité sur ce sujet.* »[1]

Nous demandons à Allah de nous affermir dans ce bas monde et dans l'au-delà, et nous Lui demandons une bonne fin. Il est l'Audient, Celui qui est proche et qui répond [aux invocations].

1 *Sharh Sahîh Muslim* de l'Imam An-Nawawî, chapitre : « La preuve que celui qui meurt sur le *Tawhîd* entrera au Paradis ». [NdT]

Remarque

On pourrait me demander : « Vous avez cité neuf conditions du *Tawhîd* alors qu'un autre en a dénombré dix, un autre huit, un autre sept... Donc où est le vrai dans tout ça ? »

Je dis : il n'y a aucune contradiction dans tout cela car il s'agit juste d'une différence de catégorie. Ainsi, celui qui a dénombré sept conditions a inclut deux ou trois conditions dans une seule, tandis que celui qui en a dénombré neuf ou dix a juste disjoint certaines d'entre-elles.

Table des matières

Préface de Râyah Publications....2

Introduction....3

Le sens du mot divinité (Ilâh)....5

Les piliers de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah)....8

L'analyse grammaticale de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah)....10

Les conditions de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah (Lâ ilâha illa Allah)....12

- Première condition....14
- Deuxième condition....16
- Troisième condition....17
- Quatrième condition....18
- Cinquième condition....20
- Sixième condition....21
- Septième condition....22
- Huitième condition....25
- Neuvième condition....27

Remarque....29

RÂYAH PUBLICATIONS

Toute utilisation, reproduction ou diffusion de ce livre est autorisée à condition de ne pas altérer le contenu.